

Liaison Routière Fos Salon

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre, quelles perspectives ?

Cahier d'acteur N° 42 - Janvier 2021

CAHIER DE LA CONFEDERATION PAYSANNE DES BOUCHES DU RHONE



Confédération Paysanne
des Bouches du Rhône

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

La Confédération Paysanne des Bouches-du-Rhône est un syndicat agricole qui défend un modèle agricole, l'« Agriculture Paysanne », qui doit permettre aux agriculteurs et agricultrices de vivre décemment de leur métier en produisant une alimentation saine et de qualité, dans des fermes à taille humaine et réparties sur tout le territoire, sans mettre en péril les ressources naturelles de demain.

Coordonnées :

2, avenue du colonel Reynaud,
13660 Orgon.
Conf13@free.fr
06 95 48 61 44
<https://paca.confederationpayanne.fr>

Pour une agriculture de qualité et de proximité, préservons les terres agricoles et naturelles

Avec une moyenne de 27000 hectares d'artificialisation de terre en France chaque année, sur les dix dernières années(1), comment répond-t-on au besoin croissant de la société civile de s'alimenter correctement et de prendre soin de son environnement ?

Sur les dix dernières années, nous avons assisté à une artificialisation de 390 ha à Istres, 56 ha à Grans, 817 ha à Fos-sur-mer, 60 ha à Miramas et 151 ha à Salon de Provence, pour un total de 1474 ha pour ces cinq communes traversées par le projet de liaison routière Fos-Salon (1). De quelle manière ce projet, qui grignoterait encore de l'espace agricole, permet-il de répondre à la demande croissante d'une agriculture de proximité, d'une alimentation saine, d'un espace naturel soigné ?

En parallèle de la surface consommée prévue dans les tracés, la surface consommée induite n'est jamais négligeable. Le fractionnement de la surface agricole d'une ferme ajoute une difficulté dans les travaux agricoles, qui peut mener à l'abandon de certaines parcelles, attirant dépôts sauvages, friches, etc.

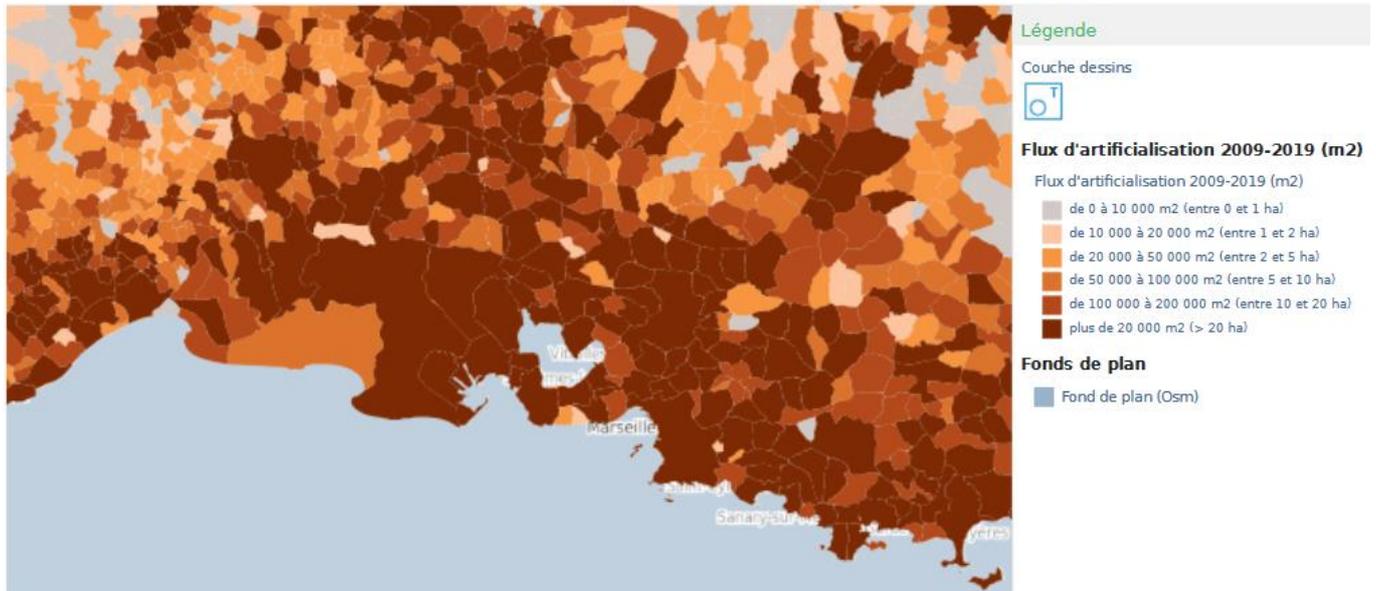
La protection des terres est essentielle, pour la continuité de l'activité agricole qui y a lieu. La raréfaction des terres fait flamber les prix du foncier rendant son accès bien souvent trop onéreux pour une installation agricole. En France comme en Europe, des objectifs convergents de réduction de l'artificialisation ont été décidés par les pouvoirs politiques. Ce projet, pour ne pas paraître hors du temps, doit être retravaillé.

Un territoire balaféré, plus polluant, plus bruyant, dépendant d'un point de vue alimentaire, dans une zone qui souffre déjà considérablement de la consommation de sol, un projet comme celui-ci, ne doit pas voir le jour.

Une croissance démographique qu'il faut accompagner avec beaucoup de paysans

La croissance démographique des cinq communes de l'ouest de l'étang de Berre ne peut se faire sans politique de préservation du foncier agricole si l'on veut répondre aux enjeux alimentaires d'aujourd'hui et de demain.

Flux d'artificialisation sur la période 2009 - 2019



(c) Ign & OpenStreet Map contributors

Avec l'irrigation des prairies, l'agriculture contribue aux deux tiers de la recharge en eau de la nappe de la Crau. Comment veut-on approvisionner en eau les 190 000 habitants(2) attendus à l'horizon 2030, selon l'hypothèse basse, sur les 5 communes concernées si l'on continue à faire disparaître les surfaces agricoles ?

La disparition de terres agricoles et la fragmentation du territoire nuisent à l'activité économique de ce secteur primaire et essentiel. La division du tissu agricole entraîne une augmentation du temps et de la difficulté de travail et peut mener à l'abandon de terres pour laisser place aux friches, susceptibles de propager les incendies et les maladies végétales comme le sharka, le feu bactérien ou la flavescence dorée.

L'amenuisement des surfaces agricoles provoquent une montée des prix du foncier qui rendent inaccessible celui-ci au renouvellement des générations en agriculture.

Dans le secteur, le prix des terres avoisine les 15 000€, mais à Aubagne, où la terre est extrêmement rare, ces prix sont aujourd'hui de 80 000€, rendant l'installation agricole très compliquée. Si l'agriculture ne se poursuit pas, quels sont les perspectives ? L'artificialisation de nouvelles terres ? L'étalement urbain ?

Nourrir de plus en plus de monde avec de moins en moins d'agriculteurs revient à utiliser des produits de synthèse, conséquence d'un effondrement de la biodiversité et de l'explosion des maladies neuro-dégénératives.

Un territoire pourtant engagé dans des relations durables avec ses agriculteurs

Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt d'octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ». Ils répondent à l'attente des consommateurs qui privilégient de plus en plus une alimentation de qualité valorisant les productions des territoires.

Copiloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pays d'Arles, un PAT a été reconnu par l'état et « abrite 28 % de terres agricoles qu'ils souhaitent préserver » (3).

En outre, la France a publié le 4 juillet 2018 le Plan National Biodiversité, qui vise à atteindre le « Zéro artificialisation nette ». Les Schémas d'aménagement régionaux (Sradet) devront définir sous six mois après promulgation de la loi une trajectoire de réduction de l'artificialisation, qui devra demeurer inférieure à la moitié de celle observée durant les dix années précédentes, ainsi qu'un horizon pour l'atteinte du zéro artificialisation nette.

Nous aimerions voir comment ce projet se conjugue avec ces orientations.

Propositions retenues

Le recyclage urbain pourrait être encouragé pour diminuer l'artificialisation, il s'agirait d'intégrer les gisements fonciers existants.

Malgré tout, bien conscients que ce projet verra le jour, le tracé le plus court et le moins consommateur d'espaces agricole et naturel nous semble le moins dévastateur. Pour cela l'ensemble du projet devra être réalisé en 2x2 voies, gratuites, suivant le même modèle que la déviation de Miramas, tout en privilégiant au maximum les voies existantes.

Concernant la section nord, bien qu'elle traverse la réserve naturelle de la Poitevine, la variante A est celle qui consommera le moins d'espace agricole et naturel et qui aura par conséquent moins d'impact sur l'agriculture, sur le système d'irrigation gravitaire et sur l'alimentation de la nappe de la Crau. Nous pensons que pour préserver au maximum la zone naturelle protégée sur les 1,7 km un système de tunnel ou de route en tranchée couverte ou partiellement couverte pourrait permettre à la faune de circuler.

Les tracés B et C seraient une catastrophe pour l'agriculture en place actuellement. Ce serait environ 4 fois plus de surface consommée, à laquelle se rajouteraient des surfaces induites par le fait de problèmes d'accès ou de surfaces trop petites qui seraient délaissées par les agriculteurs. Cela impacterait les réseaux d'arrosages gravitaires et induirait un déficit d'alimentation de la nappe de la Crau supérieur.

Bibliographie

- (1) <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>, d'après les Fichiers fonciers retraités par le Cerema sur la base des données brutes produites par DGFIP (Direction générale des Finances Publiques), elles-mêmes issues des déclarations fiscales liées aux impôts fonciers.
- (2) SCoT Ouest Etang de Berre – Rapport de présentation – Tome 1 - Diagnostic
- (3) <https://www.ampmetropole.fr>